PEYRIEU Actu

Bulletin Municipal n° 19

Sommaire

- Page 2 La commission loisirs et communication – Notre nouveau logo
- Pages 3 à 6 Le budget 2016
- Page 7 Des nouvelles du PLU
- Page 8 Le projet Ecole Mairie
- Page 9 Les travaux sur notre commune
- Page 11 Fleurissement - La charte Zéro phyto
- Page 12 SIVOM
- Pages 13 Le coin des associations
- Page 15 Règles de bon voisinage
- Page 16 : Bon à savoir

La commission loisirs et communication

Toute l'équipe de la commission loisirs et communication est heureuse de vous présenter ce numéro 19 d'un PEYRIEU Actu qui arbore une nouvelle mise en page et surtout un nouveau logo pour cette année 2016. Nous espérons que vous y trouverez des informations pertinentes avec un focus dans ce numéro sur le budget 2016. Celui-ci est un outil qui doit nous permettre de mettre en œuvre un certains nombres de projets ambitieux qui engagent la commune sur le long terme et qui façonneront le visage de notre commune dans les années à venir.

Bonne lecture à tous et n'hésitez pas à nous faire part de vos retours sur notre adresse dédiée : loisirspeyrieu@orange.fr

Vous pouvez aussi retrouver beaucoup d'informations sur notre commune comme le calendrier des manifestations en consultant le site internet www.peyrieu.fr

Notre nouveau Logo

En parallèle de la mise en place en place du site internet, le nouveau conseil municipal a décidé de donner à notre village une identité visuelle en créant un logo.

Nous avons fait appel à un jeune prestataire de service, Damien COMTE, et après l'étude de plusieurs propositions, notre choix s'est porté sur ce dernier :

Nous voulions un logo qui soit novateur, différent de celui des communes voisines et qui reflète l'identité propre de PEYRIEU. Nous pensons que ce dernier répond parfaitement à ces critères.

Vous avez déjà pu le découvrir sur notre site internet, il sera prochainement décliné sur les papiers à en-tête de la mairie ainsi que sur les véhicules communaux.

Kezaco?

A vous de trouver à quoi correspondent l'image ci-contre !

Réponses du Peyrieu actu N°18

Énigme N°1 : inscription sur la grille du château

Énigme N°2 : inscription sur le four de Fay

Le Budget 2016

Le budget 2016 a été voté en mars dernier, dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat et de manière plus large de baisse des subventions des divers acteurs de la vie publique. Il faut également rappeler que dans le même temps les communes ont vu arriver des dépenses nouvelles comme celle liées au Temps d'Activités Périscolaires (renommés dernièrement Nouvelles Activités Périscolaires NAP)

La municipalité a tenu à garder une politique de modération des taux d'impôts communaux tout en préservant des marges d'investissement qui sont nécessaires pour assurer le futur de notre commune.

Les axes principaux de ce budget sont

- Modération des frais de fonctionnement généraux avec une revue des priorités.
- Recherche de nouvelles sources de revenus.
- Préservation d'un service public de qualité.
- Investissement et rénovation du bâti communal.

BUDGET PRINCIPAL – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – 936 163 euros

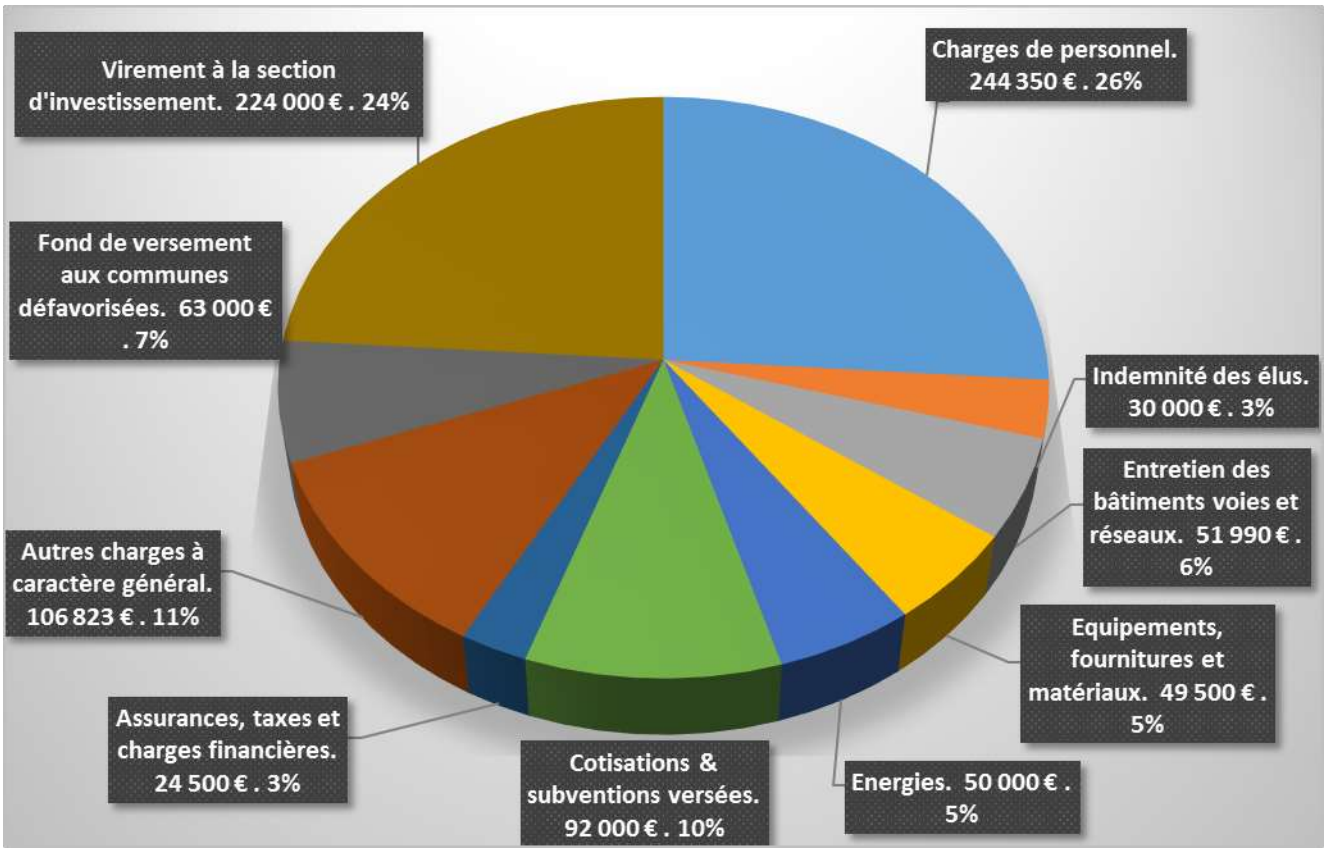

Au niveau des dépenses de fonctionnement du budget principal, la première dépense reste les frais de personnel qui représente un quart du budget total.

Au niveau des recettes, les 3 sources principales de revenus sont les impôts locaux (taxes d'habitation et taxe foncière), le reversement de la communauté de communes et les dotations de l'Etat qui représentent plus de 60% du total.

BUDGET PRINCIPAL – RECETTES DE FONCTIONNEMENT – 936 163 euros

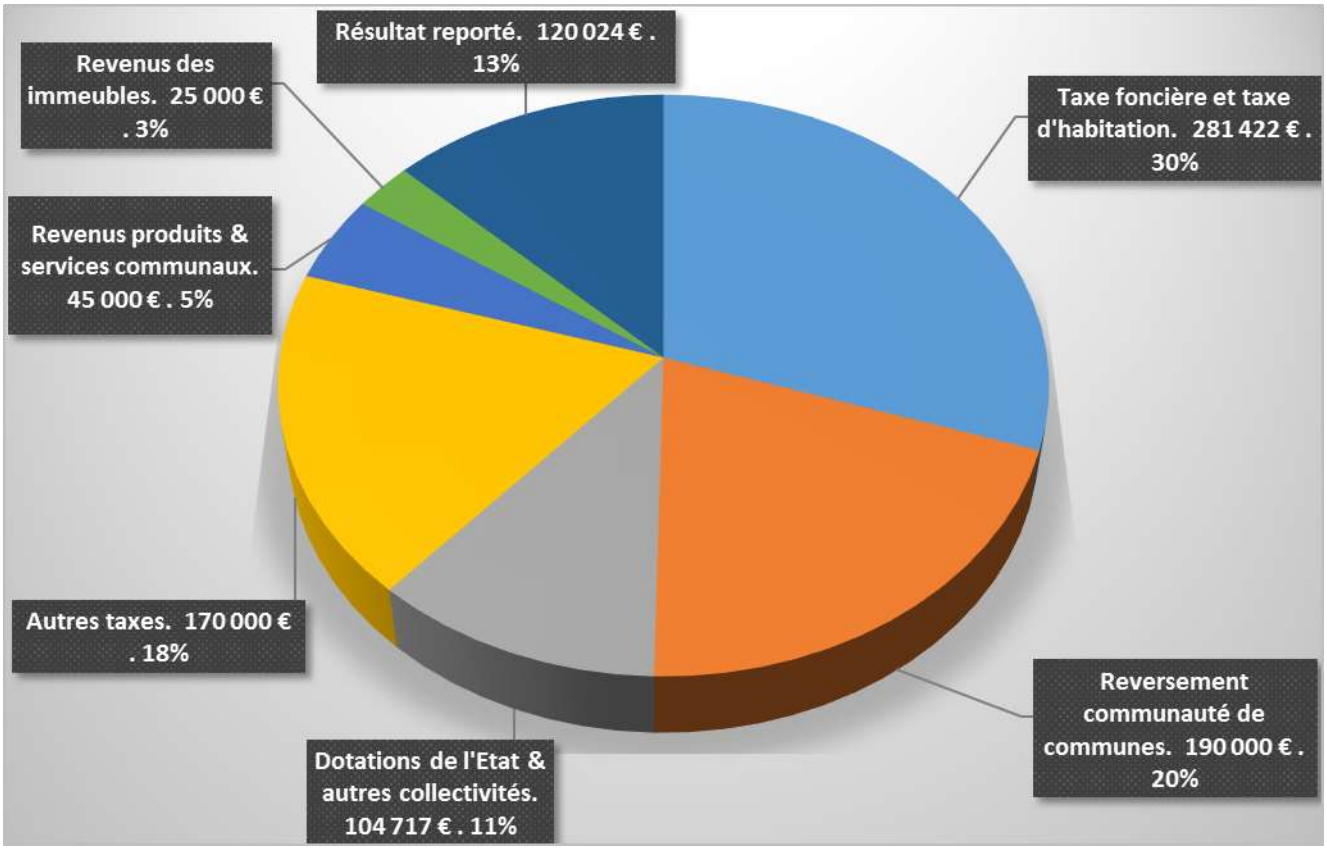

BUDGET PRINCIPAL – DEPENSES D'INVESTISSEMENT – 437 109 euros

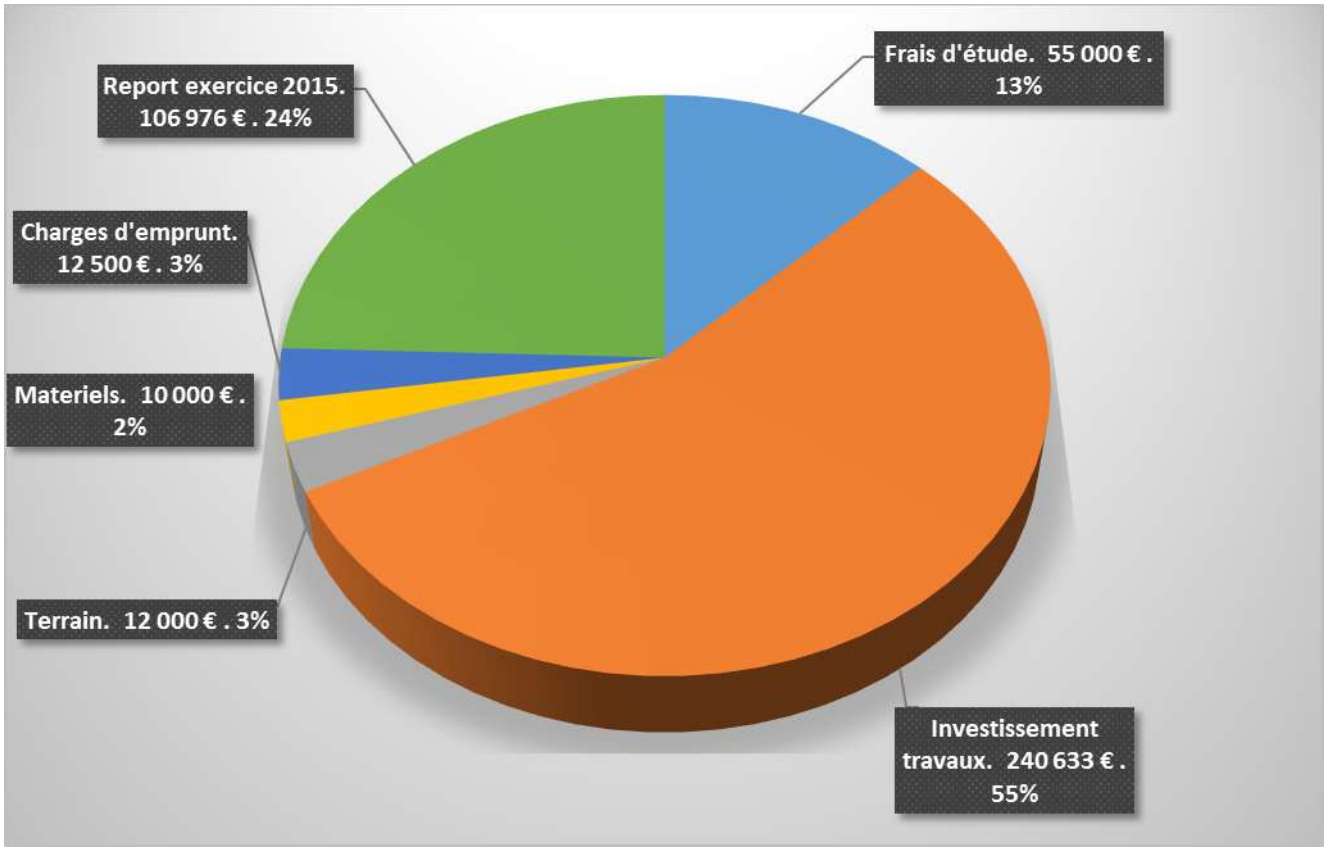

BUDGET PRINCIPAL – RECETTES D'INVESTISSEMENT – 437 109 euros

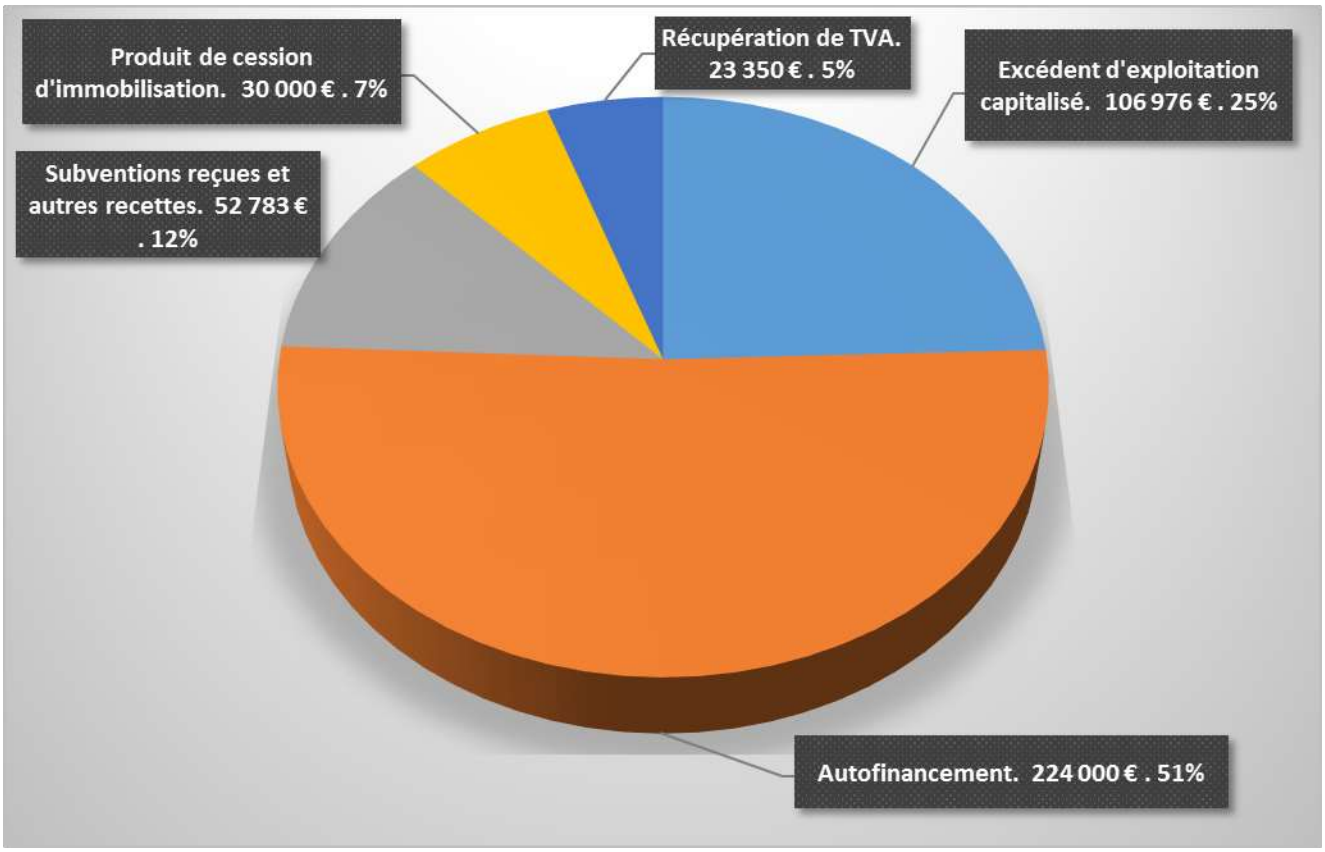

Au niveau du budget d'investissement les dépenses sont principalement liées à des travaux sur le patrimoine communal. Cette année la capacité d'autofinancement de la commune est de 224 000€.

Les budgets Annexes

L'augmentation des tarifs de l'eau l'an dernier doit permettre de lancer des travaux de rénovation de nos réseaux vieillissants. La première étape débutera cette année avec les travaux prévus sur la RD992 (voir article ci-après). D'autres travaux sont à l'étude sur 2017.

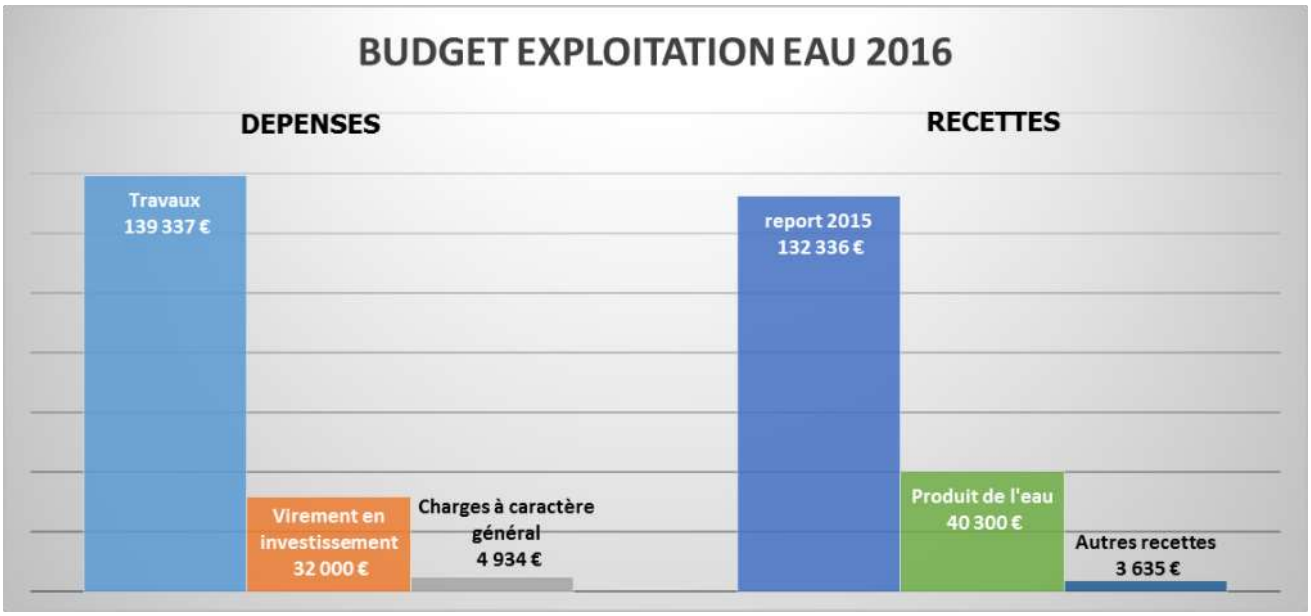

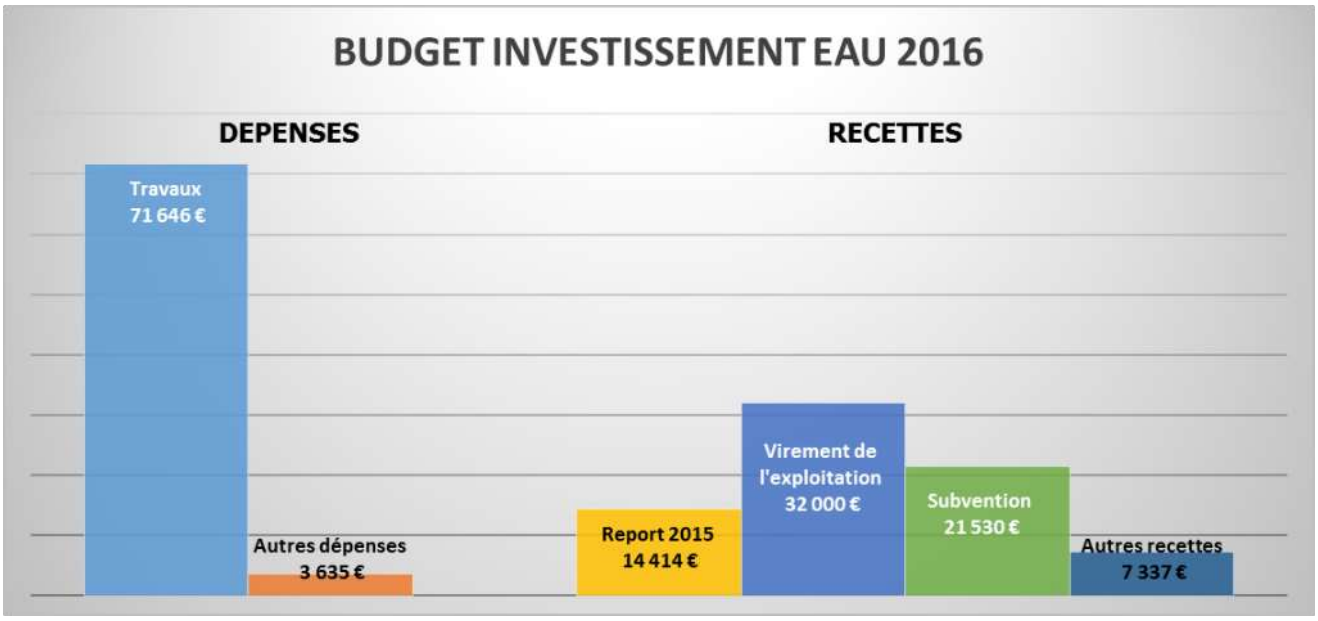

Le budget de l'assainissement quant à lui doit supporter une charge financière importante ce qui rend plus difficile l'engagement de travaux d'envergure.

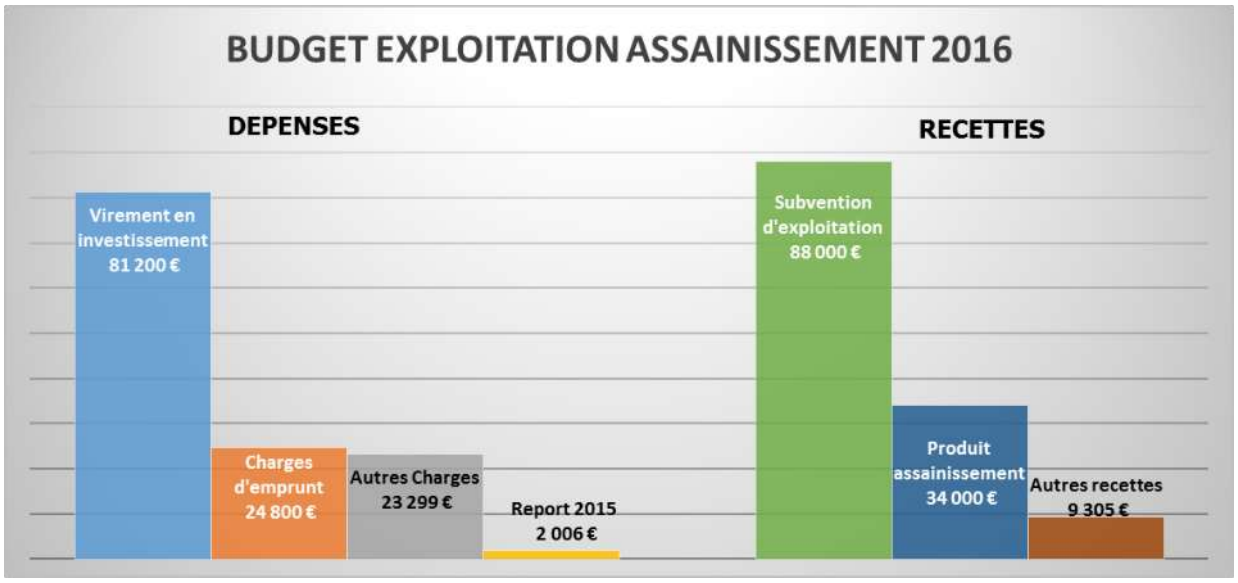

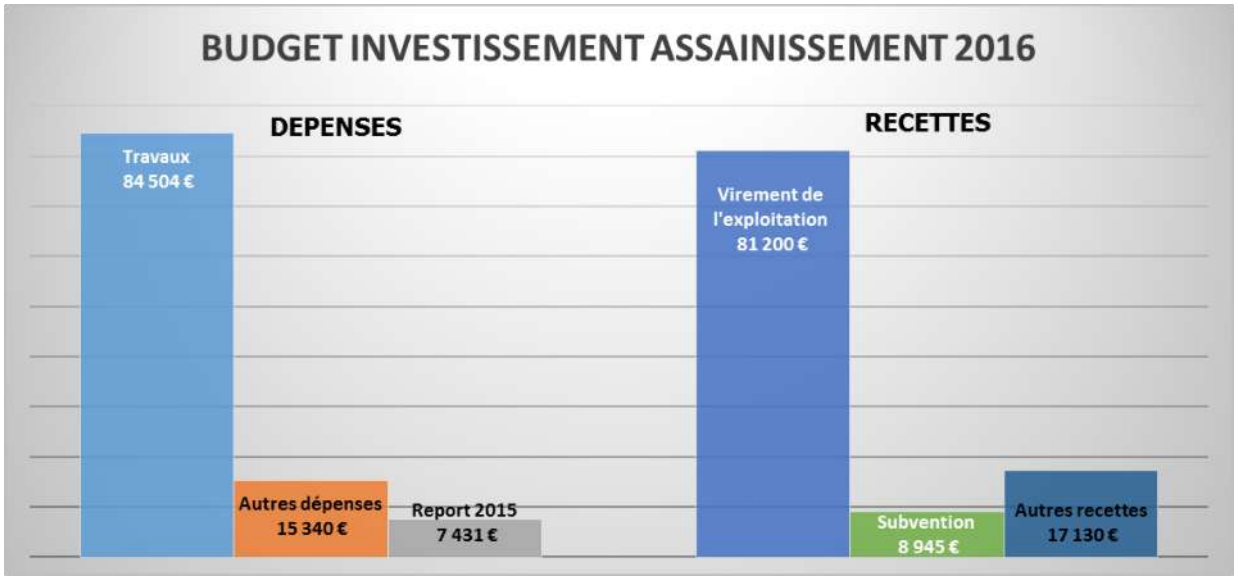

Des nouvelles du Plan Local d'Urbanisme et du SCOT du Bugey

RAPPEL : l'élaboration du P.L.U. a été prescrite sur l'ensemble du territoire par délibération en date du 2 juillet 2015.

Le cabinet d'urbanisme 2BR et le cabinet d'environnement EVINRUDE ont été retenus pour assister la municipalité dans les différentes phases de ce processus.

Ainsi qu'il a été expliqué dans les précédents bulletins, l'élaboration du PLU comporte quatre principales phases :

- Phase n°1 : le diagnostic général et l'état initial d'environnement
- Phase n°2 : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)
- Phase n°3 : les documents opposables du PLU : zonage, Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P), règlement littéral
- Phase n°4 : formalisation du dossier de PLU

OU EN SOMMES-NOUS ? La phase de diagnostic général est terminée. Elle a permis de faire ressortir de nombreux enjeux en matière d'environnement, bilan de la carte communale, analyse agricole, etc…

Ces enjeux serviront de base pour l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Avant de débuter cette phase, il est nécessaire de connaitre les objectifs fixés par le SCOT BUGEY définit dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (D.O.O.).

Pour cette raison, il a été décidé d'attendre la rédaction de ce document car l'objectif est que le P.L.U. soit directement compatible, comme le prévoit la réglementation, avec les objectifs fixés par le SCOT.

De ce fait, la première réunion publique aura lieu en fin d'année 2016/début d'année 2017 en fonction de l'état d'avancement du P.L.U. et du SCOT. Celle-ci exposera le diagnostic général, les enjeux qui en résultent et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

OU EN EST LE SCOT BUGEY ?

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT ont été débattues par le conseil syndical en novembre dernier.

La rédaction du Document d'Orientation et d'Objectifs a débuté. Ce document définit concrètement les attentes du SCOT sur chaque secteur en matière d'habitat, de logements, d'environnement, d'activités économiques, etc. Il permet de connaitre la ligne directrice fixée par le SCOT. Par-là, découlera naturellement le PLU qui se basera sur les prescriptions et recommandations du SCOT.

Les premiers résultats de cette phase sont attendus pour la rentrée prochaine.

Le PADD du SCOT définit PEYRIEU comme pôle relais.

Pour information, les caractéristiques du pôle relais sont définies comme suit : polarités qui structurent des micro-bassins de vie ruraux et

- Qui répondent aux besoins de leur aire d'influence des points de vue des services/équipements et économique
- Qui assurent des liens fonctionnels avec le pôle régional de Belley et les pôles d'appui (Hauteville-Lompnes et Culoz)
- Qui offrent une diversité de logements pour développer le tissu local

Le D.O.O. permettra de connaitre les attentes de ces pôles relais.

Le projet Ecole Mairie

Le conseil municipal est parti du constat suivant:

- L'ensemble école-garderie-cantine a besoin d'être repensé, rénové et modernisé. Il fonctionne dans des bâtiments dits provisoires (préfabriqués) qui montrent notamment des signes de fatigue (problème d'étanchéité, d'isolation thermique et phonique).
- Par ailleurs, la mairie située à l'étage ne répond plus aux normes d'accessibilité et demande à être sérieusement rénovée afin de permettre un meilleur accueil du public et faire face aux défis de l'informatisation des politiques publiques.

Un projet en 2 étapes

Etape 1 - Ensemble Ecole Garderie Cantine

L'espace situé derrière la mairie (cours, préaux et salle de classe) serait réorganisé. Le projet consisterait après démontage du bungalow préfabriqué (4ème classe actuelle) à construire un bâtiment d'une superficie d'environ 400 m^2 comprenant une salle de classe, une salle de repos, une salle de motricité et garderie, une cantine et un bureau de direction.

Budget prévisionnel :

Frais d'étude : 83 500€ HT

Travaux : 712 000€ HT

Soit un total de **795 500€ HT**

Les services de la Communauté de Communes Bugey Sud ont été sollicités pour réaliser cette 1ère étude.

Echéancier

A ce stade l'échéancier complet n'est pas encore connu mais nous pouvons en dessiner les premières étapes :

- Le 3 juin le cabinet d'urbanisme ABAMO&Co a été retenu pour nous aider à la consultation pour le choix de l'architecte.
- Consultation et choix du cabinet d'architecte
- Etude du projet
- Consultation des entreprises intervenant sur le chantier
- Réalisation des travaux

L'ambition de la municipalité est d'ouvrir ce nouvel ensemble le plus tôt possible. C'est un projet important pour la commune qui se fera avec l'aide de tous. Pendant la durée des travaux, le fonctionnement du groupe scolaire risque d'être un peu perturbé mais avec l'énergie de chacun, nul doute que nous trouverons ensemble les solutions pour surmonter ces difficultés.

Etape 2 - Construction de la nouvelle mairie

En lieu et place de la garderie-cantine actuelle, prendrait place une nouvelle mairie. La surface de terrain réservée à cette construction est d'environ 400m^2.

Le projet porterait sur la construction d'un bâtiment d'une superficie brute d'environ 160m^2 comprenant : un secrétariat, le bureau du maire, un bureau annexe, la salle du conseil et des mariages, un hall et des dégagements, ainsi qu'un ensemble de locaux techniques (sanitaires, kitchenette, archives, local technique électrique et informatique)

Budget prévisionnel :

Frais d'études : 25 000€ HT

Travaux : 195 000€ HT

Soit un total de **220 000€ HT**

Les services de la Communauté de Communes Bugey Sud ont été aussi sollicités pour réaliser cette 1ère étude.

Echéancier

La construction de la nouvelle mairie ne peut démarrer que lorsque la garderie actuelle sera démontée et la nouvelle réalisée.

Enfin pour compléter le projet, il nous a semblé intéressant d'étudier la mise en place d'un « city stade » permettant la pratique d'une multitude de sports (football, basket-ball, handball, volley-ball, badminton, …). Cet espace serait utilisable pendant le temps scolaire, les temps d'activités périscolaires (TAP), mais aussi hors du temps scolaire. Il se situerait en bas du parking de l'école et donc son accès en serait facilité. Cette dernière étape reste à être validée.

Les travaux dans notre commune

Aménagement de la RD 992

Entre la place de la poste et la montée de l'église, un aménagement de la RD 992 va être réalisé, il consistera:

- à reprendre le réseau d'eau potable et le réseau d'assainissement
- à enfouir le réseau électrique et installer des points lumineux
- à aménager des trottoirs

Réseau eau potable et eau usée

L'estimation du coût de la reprise des réseaux humides (eau et assainissement) est la suivante :

Montants TTC

	Coût Total	Subvention du département	Subvention Agence de l'eau	Reste à charge pour la commune
Eau Potable	51 672€	8 612€	12 918€	30 142€
Eaux Usées	53 670€	8 945€	-	44 725€
Total	**105 342€**	**17 557€**	**12 918€**	**74 867€**

Enfouissement du réseau électrique et installation de points lumineux

Ces travaux se font sous l'autorité du SIEA (Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'AIN) et se décomposent en 3 parties. Les estimations de coûts sont les suivantes :

Montants TTC

	Coût Total	Subvention du SIEA	Reste à charge pour la commune
Mise en souterrain réseau basse tension	155 000€	140 000€	15 000€
Mise en souterrain réseau Télécommunication	34 000€	10 200€	23 800€
Installation de points lumineux	31 000€	13 414€	17 586€
Total	**220 000€**	**163 614€**	**56 386€**

Aménagement de trottoirs

L'estimation du coût est la suivante :

Montants TTC	Coût Total	Subvention du Département	Reste à charge pour la commune
Création de trottoirs	78 744€	9 843€	68 901€
Total	**78 744€**	**9 843€**	**68 901€**

Le **coût total** de l'aménagement de cette portion de RD992 sera de **404 086€** dont **200 154€** à **la charge de la commune.**

Les travaux de voirie 2016

L'enveloppe 2016 allouée par la communauté de communes Bugey Sud est de 70 193 euros. Dans cette enveloppe la commission travaux a proposé la liste suivante :

Situation	N° de voie	Nature des travaux	Coûts estimatifs
Impasse de la Conche à Fay	VC24	le revêtement en enrobé	13 970€
Chemin du Crotelaz	VC30	le revêtement en enrobé	9 402€
Chemin de la Touvière -de la D992 au carrefour avec le chemin du Crotelaz	VC29	le revêtement en enrobé	25 104€
De la D992 au carrefour de Chêne	VC39	Réfection du mur de soutènement	22 865€
Total			71 341€

Dans le même temps la commune, dans le cadre de l'enveloppe de solidarité de la Communauté de Communes a fait la demande pour des travaux de construction d'un mur de soutènement en enrochement sur le VC27 Chemin sous la vie à Fay (Montant estimatif 27 400 euros). Ce dernier chantier sera réalisé sous réserve que les travaux soient techniquement réalisables et sous réserve de l'obtention de l'enveloppe solidarité.

Travaux chemin de la Touvière

Fleurissement

La commune participe, comme chaque année, au Concours de Fleurissement de l'Ain. A ce titre, les habitants de Peyrieu peuvent concourir aussi gratuitement. Pour cela, il suffit de s'inscrire en mairie ou d'envoyer un courriel à la commission « sports, loisirs, communication et fleurissement » à l'adresse suivante : loisirspeyrieu@orange.fr

Des membres de cette commission passeront alors prendre des photos de vos façades, balcons, parterres et autres décorations paysagères courant août, selon vos demandes.

Pour l'année 2015, la commune a obtenu le **5ème prix départemental** des communes de 501 à 1000 habitants. Et ce malgré un été très chaud et sec.

La remise des prix a eu lieu à Divonne les Bains le samedi 2 avril 2016.

Des habitants ont également été honorés avec de bons résultats dont un 4ème en catégorie terrasse.

Bravo donc aux employés municipaux pour leur travail et leur investissement. Un grand merci aussi aux peyriolan(e)s bénévoles qui fleurissent la voie publique et agrémentent ainsi tous les hameaux du village. Alors à vos plantoirs, arrosoirs et n'hésitez pas à vous inscrire !!

L'école a encore participé aux concours départemental « Les Graines de l'Ain ». Les classes de GS-CP et CE ont été hors-concours en 2015 puisqu'elles ont remporté le prix en 2014. Cette cérémonie s'est déroulée au printemps 2016. Mais ces jardiniers en herbe ont eu quand même des cadeaux et un beau poster photo de leur potager.

Ils ont également ouvert leur jardin au public les vendredis du mois de juin. Les visiteurs ont pu participer aux différents jeux organisés par les élèves.

Plus d'informations sur le site de l'école intitulé « les classes peyriolanes ».

La 1ère Journée des Jardins avec conférence et troc de graines a été organisée le 20 février à la salle des fêtes. Cette manifestation a connu un beau succès avec plus de 60 participants. Le conférencier, M. Valentin, a présenté les moyens biologiques de protéger son potager. Il a donné de nombreux détails sur les maladies et les prédateurs. Mais aussi quelques exemples naturels pour attirer les auxiliaires, soigner et fortifier ses plantes.

La deuxième partie a permis à tous les participants de repartir avec des graines de légumes et/ou de fleurs. Rendez-vous est donné pour une 2ème journée en 2017.

Le parc municipal s'est enrichi d'un nouveau jeu accessible aux enfants de 6 à 12 ans (sous la surveillance d'un adulte).

La mise en place de ce jeu de parcours acrobatique s'est déroulée courant juin.

Les tables de piquenique, les aires de jeu ou de détente sont à votre disposition.

Merci de laisser cet endroit propre et veuillez éviter d'abimer les zones fleuries.

Rappel : les chiens sont interdits dans le parc.

Le Conseil Municipal a adopté le 25 mars la « Charte régionale d'entretien des espaces publics ; objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ». Cette charte est proposée par la Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides en Rhône-Alpes (CROPPP) et est animée par la FRAPNA et la Communauté de Communes Bugey Sud.

Des démarches sont engagées au niveau européen et national pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. En Rhône-Alpes, la charte propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages. Un délai de 5 ans en 3 phases est préconisé pour atteindre le « zéro pesticide ». Les objectifs visés concernent des enjeux sanitaires et environnementaux : protection de la santé, préservation et reconquête de la qualité de l'eau.

L'engagement de la commune conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan de désherbage communal, des actions de formation des agents et d'informations aux administrés. La commune utilisera donc au fur et à mesure d'autres moyens (thermique, manuel, biologique, paillis…) pour entretenir les espaces publics.

Plus de détails sur le site de la Frapna : **http://frapna-zeropesticide.fr/collectivites/charte-d-engagement/**

SIVOM

Vendredi 3 juin, M. Bonfils et M. Terrier, membres du SIVOM du Bas-Bugey, sont intervenus vers le préau pour présenter le compostage dans le cadre de la semaine du développement durable. A cette occasion, des habitants sont venus récupérer leur composteur de 280l fabriqué en France au prix de 25€ (au lieu de 50€ prix de vente normal, différence prise en charge par le SIVOM). Ils ont vendu ainsi 26 composteurs sur notre commune : un joli succès pour cette action de promotion sur le compostage !

Si vous avez raté cette vente mais que vous désirez en acquérir un, vous pouvez aller en acheter un à la déchetterie de Belley au prix de 25€.

Voici quelques rappels pour bien gérer son composteur :

- Placer votre composteur dans un endroit mi-ombragé et à l'abri du vent.
- Posez-le sur de la terre ferme (ameublir le sol avant).

- Remplir le fond du composteur d'une couche de terre afin d'attirer les vers de terre et autres micro-organismes (l'ortie, la prêle ou la camomille sont aussi d'excellents activateurs pour démarrer le processus de décomposition).
- Puis remplir petit à petit le composteur avec vos déchets de cuisine et de jardin.
- Enfin, il faut bien mélanger des déchets verts mous et humides (déchets de cuisine, herbe…), des déchets équilibrés (taille de haie, déchets du potager…) et des déchets bruns rigides et secs (feuilles mortes…).
- Aérer et surveiller l'humidité.

A noter aussi l'opération **« adopte une cocotte 2.0 »** qui s'est déroulée jusqu'au 9 juillet. En effet, le SIVOM du Bas-Bugey poursuit son engagement dans un plan local de prévention des déchets pour réduire le tonnage d'ordures ménagères des 47 communes de notre territoire. En 2014, l'opération « adopte une cocotte.com » avait rencontré un franc succès. C'est ainsi que 50 familles ont pu bénéficier de 2 poulettes.

Plus d'informations sur le site **http://www.sivom-bas-bugey.fr/**

Le coin des associations

Association Sportive Peyrieu Brens

L'Association Sportive Peyrieu-Brens a vu le jour il y a quelques semaines suite à la fusion du Sporting club de Peyrieu et un groupe de jeunes de Brens souhaitant créer un club de foot. L'ASPB recrute pour la saison 2016-2017, les enfants de 5 à 13 ans ainsi que les adultes. Nous recherchons aussi des personnes motivées pouvant encadrer bénévolement une équipe de jeunes. Si vous êtes intéressé, merci de contacter le président Pierre Mimmo.

Les coordonnées des membres du nouveau bureau de l'Association Sportive de Peyrieu Brens:

- Président : MIMMO Pierre : mimmo.pierreceline@orange.fr
- Vice-Président : SUCILLON Thibault : Thibault.sucillon@gmail.com
- Trésorier : MALAPERT Loïc : malapertloic@gmail.com
- Secrétaire : MARTINEZ Tamara : Martinez.tamara@outlook.fr
- Chargé de communication : CLOT Maxime : maxime.clot@club-internet.fr

Association Paroissiale

L'association Paroissiale remercie la commune pour son aide à la restauration des peintures intérieures de l'église.
Pour visiter cette merveilleuse réalisation il suffit d'appeler au 04 79 42 00 37 ou 04 79 42 00 69 ou de profiter de la journée du Patrimoine.
Sommes versées par l'association pour cette restauration depuis 2012 :

Action	Montant
Peintures (VD)	18 000€
Remise en état des lustres	762€
Sous bassement	2 400€
Achat peinture	615€
Achat tapis et bureau	127€
Total	21 904€

A cela il faut rajouter les bénéfices du dernier Loto organisé par l'association qui se montent à 3000 euros.

Harmonie Peyrieu-Brens

Un premier semestre 2016 bien rempli pour notre harmonie de Peyrieu-Brens :

- avec une participation au concert du ***Groupement du Bugey le samedi 9 avril dernier à Saint Rambert en Bugey***
- notre présence sur le podium de la ***première course régionale des sapeurs-pompiers de l'Ain le dimanche 17 avril à Peyrieu***
- notre ***soirée musicale de fin de saison le vendredi 3 juin dernier*** à la salle polyvalente de Peyrieu *avec un effectif de 45 musiciens sur scène*
- et les animations musicales du ***10ème anniversaire de la manifestation des voitures anciennes suivi des portes ouvertes de l'aérodrome le dimanche 19 juin à Peyrieu***
- prochaine et dernière étape de la saison les ***cérémonies du jeudi 14 juillet à Peyrieu et Brens***

L'année prochaine, retrouvez nos cours de *flûtes, clarinettes, sax, trompettes, cornets, batterie et guitare à partir de 50 euros l'année*

Pour plus d'informations, nous vous donnons rendez-vous lors de notre Assemblée générale du vendredi 23 septembre 2016 à 20h à la salle de musique, avec présentation du bilan de la saison écoulée, projets à venir et inscriptions.

Ne ratez pas le passage de nos calendriers le dimanche 13 novembre et/ou contactez-nous dès à présent au ***06.26.37.47.69***

D'ici là, un bel été à toutes et à tous !

Fête de la science à Peyrieu

Petit retour sur la fête de la science qui s'est tenue à Peyrieu sur le thème « Métrologie et instruments de mesure »

Nous avons eu le plaisir d'avoir les intervenants suivants

- Jean-Louis Teppe ex-Président de l'aéroclub de Peyrieu : « Comment un avion ne se perd pas dans le brouillard ?». Fonctionnement des instruments de bord.
- Paul-Henri Faure ingénieur à la Compagnie Nationale du Rhône : « Mesures et techniques pour surveiller le Rhône et ses ouvrages ». Exposés et vidéo.
- Daniel Duvoid et Bernard Masson, ingénieurs de l'industrie et des mines : « Le contrôle des poids et mesures comme il y a 40 ans ». Balances et poids étalons, vérification.
- L'école communale : « Mesurer c'est comparer ». Questions posées par les enfants au public sur le système métrique. Découverte des mesures et unités anciennes. Montages de mesures électriques etc.
- Florent Personeni pour la brigade de pompiers de Peyrieu : « Appareils de mesure dans un camion de pompiers ». Pour votre santé et votre sécurité.

Cette manifestation a accueilli 380 visiteurs. Les organisateurs remercient l'ensemble des acteurs et partenaires : le directeur et les professeures de l'école communale, L'ADAPT, l'INES, l'IFREMER, l'aéroclub de Peyrieu, la CNR, la Maison du Patrimoine et de la Mesure de La Talaudière (42), la mairie de Peyrieu et ses services administratifs et techniques.

Appel à projets pour 2017 et années suivantes :

Allez puiser des idées sur le site de la fête de la science départemental et national, proposez une action ou un thème et surtout engagez-vous pour notre village comme acteur ou pilote ou simple participant pour la promotion de la culture technique et scientifique.

La science est tout autour de nous, dans l'agriculture, dans votre usine, dans la vie de tous les jours etc. Les idées ne manquent pas.

http://www.altecsciences.fr/fete-de-la-science/fete-de-la-science.html

DYNAGYM

DYNAGYM est une association peyriolane existant depuis plus de 30 ans. Ses membres, de plus en plus nombreux chaque année, viennent pratiquer une activité physique une à trois fois par semaine selon leurs envies.

Les séances, qui se déroulent à la salle polyvalente, se font en musique. Les cours sont encadrés par des coachs diplômés avec des exercices complets et variés. C'est donc une gymnastique plurielle sans compétition, ouverte à tous et conviviale qui vous est proposée. Les membres du bureau sont à votre disposition.

Contactez Carine au 04 79 42 51 17.

Les Fous du Volant

Les Fous du volant ont achevé leur saison en organisant leur tournoi annuel le 28/5. Un tournoi qui a regroupé 22 « badistes » pour échanger en simple et en double dans un esprit convivial.

Nous reprendrons nos séances les lundis de 19h à 21h à la Salle Polyvalente à partir du 5/09/2016.

Pour toutes infos vous pouvez joindre Arnaud au 04 79 42 02 05.

Téléthon

Monsieur Dominique RENAUD résidant à PEYRIEU depuis 2 ans relance le téléthon sur le secteur du Bugey-sud.

L'association AFM-TELETHON recherche des organisateurs et des associations pour faire des manifestations en faveur des 30 ans du téléthon qui se déroulera cette année les 2 et 3 DECEMBRE.

MERCI DE PRENDRE CONTACT AVANT LE 15 OCTOBRE 2016: drenaud.afm@gmail.com ou au téléphone 06.31.94.58.35

AFM-TELETHON vous remercie de votre soutient.

Charte de Bon Voisinage

Bricolage et Jardinage

Par arrêté préfectoral, le bruit est toléré :

- **Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h30**
- **Le samedi de 9h à 12 et de 15h à 19h**
- **Le dimanche ou les jours fériés de 10h à 12h**

Les feux de Jardins

La valorisation des déchets végétaux par compostage doit être privilégiée ; toutefois, afin de prendre en compte les pratiques locales, le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est autorisé sous certaines conditions :

Les déchets doivent être suffisamment **secs** pour produire un minimum de fumée,
Le brûlage des déchets en forte teneur en eau (verdure, pelouse …) est interdit,
L'adjonction de tout produit (gasoil, huile de vidange, plastique, pneu …) est interdite,
Le brûlage est interdit du 15 juin au 15 septembre, à l'exception de cette période, le brûlage des végétaux ne pourra s'effectuer qu'après le lever du jour et l'extinction totale du feu devra avoir lieu avant 20h,
Le brûlage ne doit entrainer pour le voisinage et les usagers de la route, aucune gêne, aucun danger et aucune insalubrité, notamment par les fumées,
Il doit être effectué à une distance minimale de **25 m** des voies de circulation et des constructions, de **10 m** des lignes électriques aériennes et à une distance supérieure à **200 m** d'une forêt du 1er mars au 15 juin et du 15 septembre au 30 septembre,
Enfin, le brûlage s'effectue dans une zone dégagée ne comportant aucun matériau combustible susceptible de propager le feu.

Entretien des haies et des plantations

Par mesure de sécurité, vous êtes tenus de tailler vos haies, arbres et autres plantations en limite de propriété afin qu'elles ne débordent pas sur la chaussée.

Décharge

Il est rappelé que la décharge est réservée aux habitants de PEYRIEU et aux entreprises ayant des chantiers sur la commune. Elle doit accueillir uniquement des déchets inertes (cailloux, terre, gravats, tuiles) donc ni bois ni métaux. La décharge sera ouverte par les employés communaux sur demande faite à la mairie uniquement la semaine. Une ouverture exceptionnelle pourra être faite le samedi matin selon la disponibilité des élus (téléphoner le vendredi en mairie).

Bon à Savoir

Horaires de la Déchetterie de BELLEY

Horaires d'été à partir du dernier dimanche du mois de mars jusqu'au dernier dimanche du mois d'octobre : **Du lundi au samedi : de 09h à 12h et de 14h à 19h.**

Fermé les dimanches et jours fériés. L'accès des déchetteries est limité aux véhicules légers (< 3 T 5 de PTAC).

Infos Pratiques

Un autocollant « STOP PUB » pour votre boite aux lettres est disponible sur simple demande en mairie

Mairie de PEYRIEU

04.79.42.00.14 **E-mail**: communedepeyrieu@orange.fr

Ouverture au Public:

Lundi de 14h à 17h – Jeudi de 14h à17h - Vendredi de 13h45 à 18h00
Les 2èmes et 4èmes samedi de 9h à 11h30

Permanences du maire:

Les 1ers et 3èmes vendredi de 16h00 à 18h30

Les 2èmes et 4èmes samedi de 9h à 11h30

SUR RENDEZ-VOUS